

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 02 FÉVRIER 2026

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford
Centre-du-Québec/MRC de Bécancour

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Marie-de-Blandford, tenue le 02 février 2026 à 19h30

1. Vérification quorum et ouverture de session

Sont présents à la séance:

Monsieur Serge Fortier, conseiller siège numéro 2
Madame Monique Fortier, conseillère siège numéro 3
Monsieur Martin Toutant, conseiller au siège numéro 4
Monsieur Christian Desrochers, conseiller siège numéro 5
Monsieur Daniel Patry, conseiller siège numéro 6

Est absent à la séance :

Monsieur Pierre Sévigny, conseiller siège numéro 1

Formant quorum sous la présidence de Madame Ginette Deshaies, Mairesse

Est également présente à la séance, Madame Sophie Millette, Directrice générale et greffière-trésorière, agissant comme secrétaire de l'assemblée

Le quorum est constaté et la séance est ouverte sous la présidence de Madame Ginette Deshaies, Mairesse à 19h30.

2. Résolution numéro 26-02-17 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Serge Fortier, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Résolution numéro 26-02-18 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026

Sur proposition de monsieur Martin Toutant il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 tel que présenté.

4. Résolution numéro 26-02-19 Résolution pour approuver les comptes à payer

Il est proposé par monsieur Christian Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 janvier 2026 au montant 72 471.06\$ et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit. Parmi ces comptes, les plus importants : Infoteck affaire 2 097.78\$; Groupe RDL audit programmation TECQ et analyse intérimaire 6 150.93\$;

Les entreprises excave recycle inc. 22 933.68\$ et 5 633.78\$ (déneigement)

ADOPTÉE

5. Correspondance

La correspondance a été transmise aux élu-e-s

6. Administration et législation

6.1 Résolution numéro 26-02-20 Dépôt de la liste des immeubles à transmettre à la MRC de Bécancour pour vente pour non-paiement de taxes foncières

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal doit statuer sur les immeubles qui seront transmis à la MRC de Bécancour pour non-paiement de la taxe foncière;

CONSIDÉRANT la liste numérotée de 1 à 16 des matricules ayant un solde de 500\$ et plus;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal se donne un barème de 500\$ et plus pour déterminer les immeubles qui seront transmis à la MRC de Bécancour pour vente pour non-paiement de la taxe foncière;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Patry et unanimement résolu

Que les immeubles identifiés sur la liste présentée au Conseil municipal, et ayant un solde à payer de 500\$ et plus, soient numérotés de 1 à 16. Ceux et celles qui n'auront pas acquitté le montant des taxes ou pris entente d'ici le 23 février 2026, seront transmis à la MRC de Bécancour pour vente pour non-paiement de taxes foncières.

Que le Conseil municipal de Sainte-Marie-de-Blandford autorise la directrice générale à transmettre la liste des immeubles à la MRC de Bécancour dès le 24 février 2026.

ADOPTÉE

6.2 Résolution numéro 26-02-21 Mandat Vente pour taxes

CONSIDÉRANT que les ventes pour taxes auront lieu le 11 juin 2026 dans les bureaux de la MRC de Bécancour;

CONSIDÉRANT que la municipalité a un dossier en vente pour taxes;

Il est proposé par madame Monique Fortier et unanimement résolu

Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford donne le mandat à la directrice générale Sophie Millette ou à la mairesse Ginette Deshaies de représenter la municipalité et de pouvoir faire des mises pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

6.3 Résolution numéro 26-02-22 Dénonciation de l’abolition du programme de l’expérience Québécoise sans clause grand-père et ses impacts sur les régions

CONSIDÉRANT que le programme de l’expérience québécoise (PEQ) s’adressait aux travailleurs étrangers temporaires ou aux étudiants étrangers diplômés du Québec ;

CONSIDÉRANT que le PEQ a pris fin le 19 novembre 2025 sans prévoir de clause grand-père pour les personnes déjà installées et engagées dans un processus d’établissement permanent ;

CONSIDÉRANT que les demandes de sélections permanentes déjà présentées dans le cadre de ce programme continueront d’être examinées par le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, mais sans aucune garantie de résultat rapide ;

CONSIDÉRANT que le PEQ représentait un engagement clair de l’État québécois envers les personnes immigrantes francophones ayant choisi le Québec, qui ont payé des taxes et impôts tout en contribuant activement à la société ;

CONSIDÉRANT que cette décision administrative, froide et aveugle aux réalités humaines, force aujourd’hui des familles intégrées à retourner dans leur pays d’origine, malgré des années d’efforts, de sacrifices et d’investissements ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford, désapprouve cette décision qui condamne une famille entrepreneure et une entreprise de notre MRC essentielle et dynamique, la Ferme Robin, à l’arrachement et au déracinement après quatre années de vie active au sein des communautés de notre territoire;

CONSIDÉRANT que cette famille parle français, participe pleinement à la vie communautaire et contribue de manière tangible à la vitalité économique locale ;

CONSIDÉRANT que leurs quatre enfants, intégrés à nos écoles, sont brutalement confrontés à une rupture scolaire, sociale et identitaire, une situation que le conseil municipal juge humainement inacceptable ;

CONSIDÉRANT que dans un contexte de pénurie criante de main-d’œuvre, de fragilité des services de proximité et de dévitalisation des régions, expulser des familles productives, engagées et francophones relève de l’absurdité totale ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford, située dans la MRC de Bécancour se trouve en région ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford est considérée comme étant dévitalisée et que l’arrivée de nouveaux

arrivants francophones, motivés, entrepreneurs est une bénédiction pour celle-ci ;

CONSIDÉRANT que cette situation illustre une incohérence flagrante entre les discours gouvernementaux sur l’attractivité des régions et les décisions réelles qui vident nos communautés de leurs forces vives ;

CONSIDÉRANT que la disparition de telles familles représente non seulement une perte économique, mais aussi une blessure pour l’ensemble de la communauté, un échec social et un message démotivant pour l’ensemble du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Christian Desrochers et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Marie de Blandford dénonce l’abolition du programme de l’expérience québécoise sans clause grand-père pour les personnes déjà établies au Québec ;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de mettre en place des mesures transitoires, incluant une clause grand-père, afin de permettre aux personnes immigrantes déjà intégrées de poursuivre leur parcours vers la résidence permanente;

QUE le conseil municipal réaffirme l’importance de l’immigration régionale comme facteur clé de développement économique, social et démographique ;

QUE le conseil municipal appuie Gauthier et Eveline De Robin de Barbentane ainsi que leurs quatre enfants dans leurs processus pour obtenir leurs résidences permanentes au Canada et ainsi poursuivre leurs établissements dans la vie économique et sociale de nos communautés ;

QU’une copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, monsieur François Legaut, au ministre de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, monsieur Jean-François Roberge, au député de la circonscription de Nicolet-Bécancour, monsieur Donald Martel, à monsieur Mario Lyonnais, préfet de la MRC de Bécancour ainsi qu’à toutes les municipalités de la MRC de Bécancour.

ADOPTÉE

**6.4 Résolution numéro 26-02-23 Demande d’aide financière-
École-Marie Sophie**

CONSIDÉRANT que la directrice générale a reçu une demande d’aide financière de madame Caroline Boutin, enseignante à l’école Marie Sophie au montant de 200.00\$ dans le cadre de la semaine du français;

CONSIDÉRANT que cette aide financière aide à financer les prix (livres et matériel d’écriture) aux élèves pour deux concours soit le concours oratoire ainsi que le concours d’orthographe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Fortier et unanimement résolu,

Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford participe financièrement à la semaine du français de l'école Marie-Sophie au montant de 200.00\$

Que la municipalité est fière de participer à la semaine du français et félicite les membres du personnel enseignant pour cette belle initiative de faire la promotion de la langue française.

ADOPTÉE

6.5 Résolution numéro 26-02-24 Dépôt de projet au programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford autorise la présentation du projet de pumptrack et patinoire au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford confirme l'engagement de payer sa part des coûts admissibles au projet et à défrayer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford désigne madame Sophie Millette directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Martin Toutant et unanimement résolu,

D'autoriser le dépôt et la présentation du projet au programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

ADOPTÉE

6.6 Résolution numéro 26-02-25 Autorisation du droit de passage Bécancour à Vélo

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une demande de passage, pour l'activité de Bécancour à vélos du 7 juin 2026;

CONSIDÉRANT que le tracé est pour la route des Blés D'or, rue des Bosquets pour terminer par la route des Cyprès;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Fortier et unanimement résolu,

D'autoriser l'activité Bécancour à Vélos, à passer sur les routes de la
Municipalité de Sainte-Marie de Blandford, le 7 juin 2026

ADOPTÉE

**6.7 Résolution numéro 26-02-26 Inscription annuelle au congrès
de l'ADMQ**

CONSIDÉRANT que les inscriptions annuelles pour le congrès de
l'ADMQ sont maintenant disponibles;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Martin Toutant et
unanimentement résolu,**

D'autoriser l'inscription et la participation de Sophie Millette et Josée
Dubois au congrès annuel de l'ADMQ qui aura lieu du 17 au 19 juin
2026 à Québec et d'en défrayer les coûts d'inscription de 630.00\$
avant taxes pour chaque participante, ainsi que les frais
d'hébergement, les frais de subsistance et frais de déplacement sous
présentation de factures.

ADOPTÉE

**6.8 Résolution numéro 26-02-27 Acceptation du rapport annuel
2025 pour les activités au
schéma de couverture de
risques**

CONSIDÉRANT qu'à chaque année, depuis la mise en œuvre du
schéma de couverture de risques en sécurité incendie, un rapport
annuel doit être complété sur les activités municipales en ce
domaine;

CONSIDÉRANT que ledit rapport a été soumis aux membres du
Conseil pour approbation;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Monique Fortier et
unanimentement résolu,**

D'accepter le rapport annuel pour l'année 2025 des activités
municipales en sécurité incendie, tel qu'il sera déposé au Conseil des
maires en mars 2026.

ADOPTÉE

**6.9 Résolution numéro 26-02-28 Appui à la mobilisation initiée
par le Réseau BIBLIO du Centre-
du-Québec, de Lanaudière et
de la Mauricie visant le
maintien de la tarification
préférentielle de Postes
Canada pour l'envoi de livres de
bibliothèques**

ATTENDU QUE les bibliothèques publiques jouent un rôle essentiel
dans l'accès direct et équitable à la culture, à l'éducation et à
l'information pour l'ensemble de la population;

ATTENDU QUE le prêt entre bibliothèques et l'envoi de documents par la poste constituent un service fondamental, particulièrement pour les petites municipalités et les citoyens vivant en région;

ATTENDU QUE la tarification réduite offerte par Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques permet de maintenir des services accessibles et financièrement viables pour les municipalités;

ATTENDU QUE toute augmentation significative ou l'abolition de cette tarification réduite aurait des impacts directs sur l'offre de services des bibliothèques, leurs budgets et l'accessibilité pour les usagers;

ATTENDU QU' une mobilisation nationale est en cours afin de demander à Postes Canada et au gouvernement fédéral de maintenir cette tarification préférentielle pour les livres de bibliothèques;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Marie de Blandford est préoccupée de l'impact concret qu'aurait l'abolition de cette tarification sur les services de sa bibliothèque et de ses usagers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Desrochers et résolu à l'unanimité / majoritairement :

- 1. QUE** la Municipalité de Sainte-Marie de Blandford appuie le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie dans la mobilisation nationale visant le maintien de la tarification réduite de Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques;
- 2. QUE** la Municipalité reconnaisse l'importance de cette mesure pour assurer l'accessibilité aux services de bibliothèque, notamment pour les citoyens des petites municipalités et des régions;
- 3. QUE** la Municipalité demande au gouvernement fédéral de préserver cette tarification préférentielle pour les bibliothèques publiques et retirer du projet de loi C-15 la proposition d'abroger les dispositions du paragraphe 19(1)(g1) de la Loi sur la Société canadienne des postes;
- 4. QUE** copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Services publics et de l'approvisionnement du Canada, l'honorable Joël Lightbound, ainsi qu'au Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie ainsi qu'au député Louis Plamondon, député fédéral Bécancour Nicolet Yamaska Saurel.

ADOPTÉE

6.10 Résolution numéro 26-02-29 Autorisation à la municipalité de Manseau pour démarrer le processus d'embauche

CONSIDÉRANT que nous avons reçu la lettre de démission de l'agente de développement et que celle-ci termine au 13 février 2026;

CONSIDÉRANT que le poste d'agente de développement est une ressource partagée avec la municipalité de Manseau;

CONSIDÉRANT que nous avons encore une aide financière attribuée à ce poste jusqu'en juillet 2027;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Manseau nous a transmis le coût pour le processus d'embauche offert par SAV3, pour une nouvelle ressource qui se détermine comme suit : les frais pour un maximum de 2 500.00\$ plus les tests de Trimetrix au coût de 400.00\$ partageable entre les deux municipalités en part égale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Monique Fortier et unanimement résolu,

Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford autorise la municipalité de Manseau à procéder au processus d'embauche pour le poste d'agente de développement auprès de la firme SAV3.

ADOPTÉE

6.11 Résolution numéro 26-02-30 Invitation Soirée des Gardiens du Terroir 2026

CONSIDÉRANT qu'une invitation est lancée aux membres du conseil pour la deuxième édition des Soirées des gardiens du terroir fait par le fonds de santé psychologique pour les producteurs agricoles du Centre du Québec ;

CONSIDÉRANT que cet évènement-bénéfice est l'occasion d'honorer les initiatives novatrices des producteurs agricoles et de municipalités d'exception qui contribuent activement à la prospérité de notre secteur agricole centricois;

CONSIDÉRANT que l'évènement bénéfice aura lieu le 9 avril au coût de 125.00\$ par participant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Patry et unanimement résolu

Que le conseil municipal, autorise et mandate Monsieur Christian Desrochers ou monsieur Serge Fortier de participer à la soirée des Gardiens du Terroir en tant que représentant municipal et d'acquitter les frais d'inscription au montant de 125.00\$.

ADOPTÉE

6.12 Résolution numéro 26-02-31 Modification de l'entente de service pour le camp de jour avec le Carrefour Familial de Manseau

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marie de Blandford a signé une entente de service de deux ans, soit pour les années 2025 et 2026 pour le camp de jour par la résolution no 7002, 02-2025;

ATTENDU QUE l'entente de service implique trois municipalités, dont la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard, Sainte-Marie-de-

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

Blandford et Manseau, et qu’elles priorisent l’inscription des enfants qui résident dans ces trois municipalités;

ATTENDU QUE la modification de l’entente est que chaque municipalité donne un montant de base de 1 500 \$ comme contribution, et ce, comme les deux autres municipalités participantes à cette entente au lieu de payer le salaire d'animateur;

Il EST PROPOSÉ PAR monsieur Christian Desrochers et résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’autoriser la directrice générale à verser la somme de 1 500 \$ au Carrefour familial de Manseau comme première contribution et de déboursier le montant du déficit du camp de jour au prorata du nombre d’enfants par municipalité.

ADOPTÉE

- 7. Suivi des dossiers :**
- 8. Voirie N/A**
- 9. Aqueduc et égout N/A**
- 10. Urbanisme**
 - 10.1** Dépôt du rapport de l’inspecteur en bâtiment et en environnement pour les permis et certificats émis en janvier 2026
- 11. Varia**
- 12. Période de questions débute à 19 :59 et termine à 19 :59 aucune question**
- 13. Ajournement ou levée de l’assemblée**

Résolution numéro 26-02-32	l’agenda étant écoulé, l’assemblée est levée sur proposition de monsieur Christian Desrochers à 20 :03
-----------------------------------	---

Ginette Deshaies, Mairesse	Sophie Millette, directrice générale et greffière trésorière
---	---